



## Mobilité francophone : dispense d'EIMT pour les travailleurs temporaires francophones hors Québec

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, il est possible de faire une demande de permis de travail temporaire sous volet [Mobilité francophone](#) du Programme de mobilité internationale (PMI). Mobilité francophone est un programme qui vise à faciliter les démarches pour les francophones qui travailleront dans une province ou un territoire autre que le Québec. Pour pouvoir en bénéficier il faut une offre d'emploi/promesse d'embauche dans un poste de gestion, professionnel, technique ou dans un métier spécialisé, c'est-à-dire dans les catégories 0 (postes de gestion), A (postes professionnels) ou B (postes techniques) de la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#). L'employeur n'a pas besoin d'obtenir une Etude d'Impact sur le Marché du Travail (EIMT).

**Note pour les employeurs :** Les [unités pour la mobilité internationale des travailleurs \(UMIT\)](#) aident les employeurs à déterminer si le travailleur temporaire qu'ils souhaitent embaucher est dispensé de l'EIMT ou dispensé de permis de travail.

L'employeur canadien doit soumettre l'offre sur [le portail des employeurs](#) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Sur le portail, l'employeur partage des renseignements sur l'entreprise, le candidat et l'emploi. Il faut aussi noter le titre de la dispense d'EIMT (**Mobilité francophone**) et le code de la dispense (**C16**). L'employeur doit ensuite payer les frais de conformité de 230\$ (remboursables si la demande de permis de travail est refusée ou si l'offre est retirée). L'employeur recevra un numéro d'offre qu'il devra transmettre au candidat. Avec le numéro d'offre, le candidat sera en mesure de remplir [une demande de permis de travail](#).

### IMPORTANT :

- En réponse à la question « Combien de temps comptez-vous rester au Canada ? » le candidat devra sélectionner « Temporairement – moins de six mois » ou « Temporairement – plus de six mois ». Pour le type de permis demandé, le candidat devra sélectionner « Autre – dispensé de l'EIMT ».
- Même si le candidat est au Canada, il devra remplir la demande de permis de travail présentée à l'extérieur du Canada [IMM 1295] et indiquer comme pays de résidence son pays de résidence habituelle et non le Canada afin d'obtenir la bonne liste de contrôle.
- Les personnes travaillant actuellement au Canada avec une exemption d'EIMT pour les francophones peuvent demander une [prolongation](#) du permis pour continuer dans le même poste avec le même employeur.

Si l'offre d'emploi est d'une durée de six mois ou plus, une demande de permis de travail ouvert peut être soumise en même temps pour l'époux ou conjoint de fait du candidat. Les enfants à charge peuvent également présenter une demande pour accompagner et étudier au Canada.

La demande de permis de travail Mobilité francophone peut être soumise en ligne, ou en format papier via un [Centre de Réception des Visas \(CRDV\)](#). Les délais de traitement des demandes sont disponibles sur le [site d'IRCC](#).

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada examinera la demande et informera le candidat de la décision. Si la décision est positive le candidat recevra [une lettre d'introduction pour le point d'entrée](#), envoyée par le biais de son compte MonCIC si la demande a été faite en ligne ou par courriel si la demande a été faite au CRDV. Le candidat devra présenter cette lettre en arrivant au Canada afin d'obtenir le permis de travail. Si le candidat est au Canada au moment de recevoir la lettre d'introduction, il devra quitter le Canada et entrer à nouveau pour présenter la lettre à un point d'entrée. Pour les candidats exemptés de visa pour voyager au Canada, [l'Autorisation de voyage électronique](#) (AVE) sera émise en même temps que la lettre d'introduction.

L'agent peut délivrer un permis de travail valide pendant la durée de l'offre d'emploi ou jusqu'à l'expiration du passeport/titre de voyage, selon la première éventualité. Les candidats qui souhaitent s'établir à plus long terme au Canada sont encouragés à soumettre une demande de [résidence permanente](#) dès qu'ils rencontrent les critères d'éligibilité.

### Pour plus d'information sur Mobilité francophone :

- [Sessions d'information et webconférences pour les candidats](#)
- [Information sur les communautés francophones à l'extérieur du Québec](#)

Abonnez-vous à notre [Infolettre](#) et recevez régulièrement des informations sur l'immigration au Canada.



## Mobilité francophone: LMIA exemption for French-speaking temporary workers outside Quebec

Since June 1<sup>st</sup> 2016, temporary work permit applications may be submitted in the [Mobilité francophone](#) stream of the International Mobility Program. Mobilité francophone is designed to facilitate procedures for French-speaking candidates whose workplace will be in any province or territory outside of Quebec. In order to participate, a job offer is required in a managerial, professional or technical/skilled trade occupation, that is in [National Occupational Classification \(NOC\)](#) levels 0 (managerial), A (professional) or B (technical). The employer does not need to obtain a Labour Market Impact Assessment (LMIA).

**Note to employers:** [International Mobility Worker Units \(IMWU\)](#) help employers determine if the temporary worker they want to hire is exempt from the LMIA process or exempt from a work permit.

The Canadian employer must submit an offer of employment through the Immigration, Refugee and Citizenship Canada (IRCC) [Employer Portal](#). In the portal, the employer shares information about the business, the candidate and the job. The LMIA exemption title (**Mobilité francophone**) and the LMIA exemption code (**C16**) must be entered. The employer must also pay the 230\$ employer compliance fee (refundable if the work permit application is refused or if the offer is withdrawn). The employer will receive an offer of employment number which he must transmit to the candidate. With the offer of employment number, the candidate will be able to complete an [application for a work permit](#).

### IMPORTANT:

- In reply to the question “How long are you planning to stay in Canada?” the candidate should select “Temporarily – less than six months” or “Temporarily – more than six months”. Concerning the type of permit, the candidate should select “A work permit with a Labour Market Impact Assessment exemption”.
- Even if the candidate is in Canada, he must complete an Application for Work Permit Made Outside of Canada [IMM 1295] and indicate as country of residence his country of usual residence, not Canada, in order to obtain the correct document checklist.
- Persons currently working in Canada under an LMIA-exemption for Francophones may apply for an [extension](#) of the work permit if there is no change in employer or job.

If the offer of employment is for 6 months or more, an application for an open work permit may be submitted at the same time for the candidate’s spouse or common-law partner. Dependent children may also apply to accompany and study in Canada.

Mobilité francophone work permit applications may be submitted on-line, or in paper format via a Visa Application Centre (VAC). Processing times are indicated on the IRCC website.

Immigration, Refugees and Citizenship Canada will examine the application and inform the candidate of the decision. If the decision is positive, the candidate will receive a [Port of Entry \(POE\) Letter of Introduction](#) via his MyCIC account if the application is submitted on-line or by email if the application is submitted via a VAC. The candidate must show this letter to officials when arriving in Canada to get the work permit. If the candidate is in Canada when he receives the Letter of Introduction he must leave Canada and re-enter in order to present the Letter of Introduction at a port of entry. For visa-exempt candidates, an [Electronic Travel Authorization \(eTA\)](#) will be issued at the same time as the Letter of Introduction.

Officers may issue a work permit valid for the duration of the offer of employment or until the expiry of the passport/travel document, whichever is earlier. Candidates wishing to establish in Canada for a longer period are encouraged to apply for [permanent residence](#) as soon as they are eligible.

### For more information about Mobilité francophone:

- [Information sessions and webconferences for candidates:](#)
- [Information about francophone communities outside Québec](#)

Subscribe to our [Newsletter](#) (in French only) and get regular updates about immigration to Canada.